

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

À la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 13 novembre 2017 à 19h30.

Sont présents: M. Renaud Fortin, Mme Brigitte Chapados, Mme Lorraine Michaud, M. Fernand Caron, Mme Julie D'Astous et M. Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 212-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 213-2017 : ENGAGEMENT PERSONNE RESSOURCE

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par Mme Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que Mme Tania Lord, secrétaire-adjointe à la Municipalité d'Esprit-Saint, soit pour cette séance ordinaire du 13 novembre 2017, la secrétaire pour rédiger le procès-verbal.

RÉSOLUTION 214-2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par M. Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 215-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2017

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2017, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par M. Renaud Fortin et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: nommé un représentant

RÉSOLUTION 216-2017 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) DE L'O.T.J.

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par Mme Julie d'Astous et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Deave D'Astous, représentant de la municipalité avec droit de vote au comité de l'OTJ.

Corporation de développement : aucun nouveau, pas de projet

Bibliothèque : nommé un représentant(e)

RÉSOLUTION 217-2017 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Julie D'Astous , appuyé de M. Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer Mme Brigitte Chapados, représentante au sein la bibliothèque municipale.

Festival : en attente des résultats chiffrés

RAPPORT de l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics: Permis : Camping Nicolas Rioux (cabanons) Habitation Nicolas Rioux (Stationnement)

RÉSOLUTION 218-2017 : MANDAT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par M. Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière mandate la Fédération Québécoise des Municipalités à assumer le rôle de comité de sélection dans le but de recruter une directrice-générale/secrétaire-trésorière par intérim.

RÉSOLUTION 219-2017 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de Mme Lorraine Michaud et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de 65 107.84\$.

RÉSOLUTION 220-2017 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Attendu que selon l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

En conséquence, il est proposé par Mme Brigitte Chapados, appuyé de Deave D'Astous et résolu unanimement que le Conseil accepte la rémunération du personnel électoral au tarif ministériel au montant total de trois mille deux cent vingt-huit et soixante-deux dollars (3 228.62\$) .

RÉSOLUTION 221-2017 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur M. Fernand Caron, appuyé de Mme Julie D'Astous et résolu de nommer monsieur Renaud Fortin, conseiller au siège numéro 1, maire suppléant du 13 novembre 2017 au 31 juillet 2018.

RÉSOLUTION 222-2017 DÉSIGNATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) AU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN L'ABSENCE DU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Renaud Fortin, appuyé par M. Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière désigne Mme Lorraine Michaud pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 223-2017 : CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES SERVICES COMPTABLES

En vertu de l'article 935 du Code municipal, les contrats de moins de 25,000\$ (incluant les taxes) peuvent être conclus de gré à gré;

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par M. Deave D'Astous et résolu à l'unanimité de conclure le contrat de gré à gré avec Deloitte de Rimouski, comptables agréées pour la production des rapports financiers 2017-2018.

RÉSOLUTION 224-2017 : ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par M. Deave D'Astous, appuyé de Mme Brigitte Chapados et résolu de verser 2,500\$ à monsieur Michel D'Astous, pour exécuter les travaux nécessaires à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2017-2018. Mme Lorraine Michaud s'abstient de la décision.

RÉSOLUTION 225-2017 : FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS (ES)

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par M. Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière autorise l'inscription et les dépenses pour les formations obligatoires pour chaque nouveaux élus (es) donné par la Fédération Québécoise des Municipalités.

RÉSOLUTION 226-2017 : COMITÉ DE SUIVI ET D'OPTIMISATION EN REGARD DES SERVICES EN INCENDIES

CONSIDÉRANT les obligations légales en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la présence de trois services incendie sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette : le service régional de la MRC, le service de la Ville de Rimouski et le service de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge souhaitable que les trois services incendie puissent travailler ensemble de façon optimale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC est d'avis qu'il est possible de progresser dans le processus d'optimisation en tenant compte des ressources internes des trois services et de la possibilité de s'adjoindre des ressources externes pour le volet légal et financier notamment;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi et d'optimisation pourrait permettre de faire des recommandations aux instances décisionnelles relativement à la disposition des casernes et des équipements sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité de suivi et d'optimisation pourrait être prévu dans le projet d'entraide mutuelle entre le Service régional de sécurité incendie de la MRC (SRSI) et les Service incendie de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'entente d'entraide, avec la Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, ne sont pas complétés et qu'il y a lieu de débiter l'analyse liée à l'optimisation dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du comité de suivi et d'optimisation pourraient avoir un impact sur de futures décisions budgétaires pour les services concernés;

Il est proposé par Mme Brigitte Chapados, appuyé par M. Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière mandate M. Simon Ouellet étant le directeur d'incendie pour siéger sur le comité d'optimisation.

RÉSOLUTION 227-2017 : DEMANDE D'APPUI : CLUB VTT QUAD BAS ST-LAURENT INC.

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble que louait le Club au 120. Chemin des prés Est a été incendié en février 2016;

CONSIDÉRANT les multiples analyses réalisées par le Club pour se relocaliser à proximité de ses sentiers actuels;

CONSIDÉRANT QUE le sentier à proximité du dit immeuble loué a reçu l'approbation du zonage agricole et que celui-ci est primordial comme lien avec la Ville de Rimouski et l'accès au traversier, en été;

CONSIDÉRANT QUE le Club a aménagé, avec votre collaboration et diverses instances gouvernementales, un réseau de sentiers de plus de 600 km qui relie votre Ville ou Municipalité au réseau interrégional;

CONSIDÉRANT QUE le Club a besoin d'entrepôt pour assurer la sécurité et la protection de ses biens et équipements;

CONSIDÉRANT QUE le Club a pris la décision, le 14 juillet 2017, d'acquérir un terrain, au 120 Chemin des prés Est à Rimouski, pour y ériger un entrepôt;

CONSIDÉRANT QUE le Club a préalablement fait faire les analyses requises pour s'assurer de répondre aux normes et règlements pour un tel projet

CONSIDÉRANT QUE le Club a formulé différentes demandes d'aide et de financement auprès de : La Caisse populaire de Rimouski, pour un don et pour un financement
Investissement Québec pour garantir le prêt possible de la Caisse
La BDC
La SOPER, une demande s'aide pour combler le financement requis
La SADC
Tourisme Bas St-Laurent
Le Club a l'engagement de dons et commandites pour un total de 10 600\$

CONSIDÉRANT QU'afin de réduire l'endettement du Club, celui-ci a également fait une demande d'aide financière au Programme d'immobilisation en Entrepreneuriat Collectif du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'innovation pour une somme de 52 798\$ et une demande au Fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par M. Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appui la demande rédiger auprès du FDR (Fonds de développement rural) du Club VTT Quad Bas St-Laurent pour leur projet.

RÉSOLUTION 228-2017 : FONDATION DU CHRR

Il est proposé par M. Fernand Caron, appuyé de M. Renaud Fortin et unanimement résolu de verser 50\$ à la Fondation du CHRR de Rimouski.

RÉSOLUTION 229-2017 : INVITATION ST MARCELIN 20 IÈME ANNIVERSAIRE DE L'ADSM

Il est proposé par Mme. Julie D'Astous, appuyé par Mme Lorraine Michaud et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte que M. Gilbert Pigeon, maire, participe à la fête de St-Marcelin pour le 20 ième anniversaire de l'ADSM, le 25 novembre 2017 et pour le souper au montant de quinze dollars (15\$)

RÉSOLUTION 230-2017 : APPEL D'OFFRE CAMION DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Deave D'Astous, appuyé par Mme Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le Municipalité rédige un appel d'offre pour la vente de son camion de déneigement, Ford année 1994. Celui-ci vient avec un équipement de grappe avec attache à sens unique (45) et une aile de côté mais la benne étant exclue. Cet appel d'offre se fera auprès de la population de Saint-Eugène-de-Ladrière par un avis public.

RÉSOLUTION 231-2017 : RÉDACTION DU DEVIS : ACHAT CAMION À NEIGE

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par M. Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière composera un devis afin d'aller en appel d'offre pour l'achat d'un camion à neige.

RÉSOLUTION 232-2017 : NOMINATION REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA SADC

Il est proposé par Mme. Lorraine Michaud, appuyé par Mme Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal nomme Mme Julie D'Astous représentante de la Municipalité au sein de la SADC.

RÉSOLUTION 233-2017 : FÉLICITATION AU MAIRE ÉLUS

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par M. Renaud Fortin que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière souhaite féliciter les maires suivants : M. Paul-Émile Lévesque maire de St-Marcelin, Jacques Carrier maire de St-Fabien, M. Réjean Morissette, maire d'Esprit-Saint, M. Marc Parent, maire de Rimouski pour avoir remporté leur élection.

RÉSOLUTION 234-2017 : AUTORISATION RÉCEPTION DU COURRIER

Il est proposé par M. Fernand Caron, appuyé par Mme Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal autorise M. Gilbert Pigeon, maire, afin d'effectuer la réception et l'ouverture du courrier de l'adresse 155, rue Principale Saint-Eugène-de-Ladrière.

RÉSOLUTION 235-2017 : CADEAU DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par Mme Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal offrira un cadeau de prompt rétablissement à la directrice générale d'une valeur d'environ de 50\$.

RÉSOLUTION 236-2017 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 22h40, il est proposé par Mme Lorraine et résolu à l'unanimité; que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière ajourne la séance ordinaire à jeudi le 16 novembre 2017 à 20h30.

RÉSOLUTION 237-2017 : RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Jeudi, 16 novembre 2017, à 20h30

Sont présents: M. Renaud Fortin, Mme Brigitte Chapados, Mme Lorraine Michaud, M. Fernand Caron, Mme Julie D'Astous et M. Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon, et Madame Tania Lord secrétaire-adjointe (par intérim).

Il est proposé par Mme Julie D'Astous, appuyé par Mme Lorraine Michaud de la réouverture de l'assemblée régulière à 20h30.

RÉSOLUTION 238-2017 : SCLÉROSE EN PLAQUE : DON

Il est proposé par M. Renaud Fortin, appuyé de Mme Lorraine Michaud et unanimement résolu de verser 25\$ à la Fondation de la Sclérose en plaque.

RÉSOLUTION 239-2017 : ADOPTION BUDGET : ANIMATION LOISIRS, FÊTE DE NOEL

Il est proposé par Mme Lorraine Michaud, appuyé par Mme Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière adopte le budget pour la fête de Noël demandé par les Loisirs d'un montant de cinq cent dollars (500\$).

RÉSOLUTION 240-2017 : PROCURATION : SUIVI DOSSIER CNESST 504105172

Il est proposé par Mme Brigitte Chapados, appuyé par Mme Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière mandate et autorise Mme Lorraine Michaud à effectuer le suivi, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, les documents relatifs au dossier de CNESST numéro 504105172.

RÉSOLUTION 241-2017 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Julie D'Astous, appuyé par Madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité à 22h30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.



Gilbert Pigeon, maire

Tania Lord , secrétaire-adjointe (par intérim)